COMMUNE DE LA ROCHE DES ARNAUDS

ALSH Les Joyeux Rochois Fonctionnement pour l'année 2024/2025

Enfants : Pour les mercredis : à partir de 3 ans (<u>nés en 2021</u> et jusqu'au CM2).
Pour les vacances : à partir de 4 ans (<u>nés en 2020</u> et jusqu'au CM2)

♦ Horaires :

- Le mercredi de 7h30 à 18h30 avec possibilité de prendre les repas sur place, (ces derniers seront préparés par les parents et réchauffés par les animateurs de l'A.L.S.H.).
- Vacances : de 7h30 à <u>18h</u> (repas idem).
- ◆ <u>Périodes</u>: tous les mercredis de l'année scolaire et toutes les vacances <u>sauf celles de</u> <u>Noël.</u>
- ♦ <u>Inscriptions</u>: sur le tableau d'affichage devant l'école primaire, la veille avant 14h dernier délai (sauf en cas d'activités exceptionnelles où l'inscription devra se faire à une date précise à respecter impérativement). Les annulations d'inscription seront tolérées jusqu'à 3 jours avant l'activité (problème du transport). Ne pas oublier de remplir la fiche de renseignements et de la remettre aux responsables. Bien penser à noter votre n° d'allocataire CAF ou MSA.

En cas de besoin, téléphone du centre aéré : 06 76 80 67 60

◆ Tarifs (2024-2025):

Tarifs	Quotients	1/2 journée	Journée
Α	< 500	3.70 €	6.40 €
В	501/700	5.40€	9.60 €
С	> 701	6.50 €	11.80 €

En cas d'absence non signalée ou signalée hors délais, la journée ou la demi-journée vous seront facturées (sauf présentation d'un certificat médical).

Le Maire,

Maurice CHAUTANT.